

Lettre ouverte à M. Morandini, président du conseil d'administration de GSO

Monsieur,

Lors de la réunion du Comité social et économique de la SAPESO du 18 mai 2021, un point relatif au rapport du conseil d'administration de GSO en date du 26 mars 2021 était inscrit à l'ordre du jour.

À cette occasion, le secrétaire du comité de groupe, présent au conseil d'administration, informait les membres du CSE du versement de dividendes en faveur des actionnaires familiaux et des sociétés de personnel pour un total de 708 000 €, en précisant – chose aggravante – que ce montant est inférieur aux prétentions initiales des actionnaires.

Passé l'effet de surprise, les élus du CSE ont exprimé leur colère auprès de Patrick Venries, président du directoire de GSO, et salarié de la SAPESO par ailleurs.

À présent, il est opportun d'exprimer notre fort mécontentement auprès du président du conseil d'administration de GSO.

Par la présente, nous vous rappelons l'historique social de la SAPESO depuis près de dix ans. Celui-ci fait suite aux choix d'investissements plus que critiquables décidés par les actionnaires majoritaires à la fin des années 2010 qu'une conjoncture structurelle défavorable n'a fait qu'amplifier : plan social en 2012, projet d'entreprise en 2017, plan social en 2019. Lors de ces trois réorganisations d'ampleur, de nombreux salariés ont quitté l'entreprise sans être remplacés, des salariés ont changé de métier, aucune augmentation indiciaire n'est venue accompagner les efforts des salariés restant dans l'entreprise. Sans oublier que ces choix stratégiques hasardeux (H3S et Journaux du Midi en 2007) ont été, pour une bonne partie, amortis par la SAPESO grâce à un prêt de 15,6 M€ en mars 2011 en faveur de GSO. Évitant ainsi la banqueroute à la holding GSO.SA.

Cette décision de distribution de dividendes est d'autant plus choquante, voire immorale, qu'elle intervient dans un contexte très particulier :

- Elle s'effectue dans le cadre d'un plan social en cours à la SAPESO.
- Elle fait suite à une année 2020 très difficile au cours de laquelle l'État, comme pour d'autres secteurs de l'économie nationale, a fortement contribué pour sauver le « soldat presse écrite » grâce à sa politique du « quoi qu'il en coûte ».
- Elle se déroule dans la perspective du plan de filière et de son volet PRIM concoctés par les éditeurs de presse avec la bénédiction et un engagement financier de l'État, et auquel le groupe Sud Ouest a fait acte d'adhésion.

Ces deux derniers points mettent, de manière scandaleuse en parallèle et en évidence, d'un côté, cette prise de dividendes, et de l'autre, ce recours aux subsides publics sans plus de précautions ou de considération.

Il faut se remémorer les propos de Bruno Lemaire en 2020 : « Il y a des règles (...) qui font que lorsque l'État apporte une aide directe, l'entreprise ne peut pas verser de dividendes... si vous n'avez pas d'argent pour (...) votre trésorerie [alors] vous n'en avez pas non plus pour vos actionnaires... »

Même si cette « ingérence » dans la gestion des entreprises ne s'applique pas à notre entreprise, même si elle n'a pas fait l'objet d'une traduction dans un texte législatif, et ne repose que sur un document intitulé « Engagement de responsabilité pour les grandes entreprises bénéficiant de mesures de soutien en trésorerie », cette décision de distribution de dividendes pose et posera nombre de questions et de réactions à n'en pas douter plutôt hostiles.

Il en va à peu près de même quant au processus national accompagné et cofinancé – encore une fois – par l'État, le plan de filière. Utilisation de l'argent public pour, au final, licencier, fermer des entreprises et le tout, en parallèle d'une « prise de dividendes » par l'actionnaire.

Ne croyez pas, M. Morandini, que ce ressentiment se limite aux représentants du personnel. Nombreux sont les salariés qui s'insurgent et dénoncent le bien-fondé de cette ponction dans le résultat de leur travail. Davantage encore pendant une période de crise sanitaire durant laquelle ils ont permis la continuité de l'activité de l'entreprise.

Somme qui aurait trouvé grâce à leurs yeux si elle fut utilisée pour pérenniser les entreprises du groupe.

Quelle sera la crédibilité de la Direction générale de la SAPESO pour justifier d'économies sur la masse salariale au moment où les actionnaires prélèvent 708 000 € dans la trésorerie du groupe, Même si cette décision n'a rien d'illégal, elle comporte un aspect révoltant qui ne sera assurément pas facilitateur pour la suite des relations sociales au sein de notre groupe.

S'il est aussi vrai que les actionnaires ne se sont pas versés de dividendes depuis une dizaine d'années, les salariés, eux non plus, n'ont pas bénéficié d'augmentation générale pendant la même période. Mais à la différence de ces derniers, l'attitude de l'actionnaire familial n'a pas été dictée par la raison, mais par un engagement imposé par le tribunal de commerce de Bordeaux.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de réfléchir à la possibilité de renoncer à l'application de cette décision de versement de dividendes.

Dans l'attente de votre réponse sur l'ensemble de ces éléments, sachez que notre engagement à défendre les salariés de la SAPESO sera à la hauteur de l'inconséquence de ce choix d'actionnaires.

Bordeaux, le 12 juin 2021

Pour SOM-CGT

